



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 8 CC/ 01

Réunion du 18/07/2018

Membres : MM. LECOUR – FAORO – BELORGEY – THIBERT

SENIORS

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les équipes réserve de Ligue susceptibles d'avoir une ou deux mutations supplémentaires doivent en informer la commission avant le 01/09/2018.

QUETIGNY– USCD – GENLIS

CHENOVE : utilisera sa mutation supplémentaire en équipe A

ENGAGEMENTS SAISON 2018/2019

Date limite d'engagement D4 : équipes réserves des clubs jusqu'au **20 août 2018**.

Les clubs de **CHENOVE MUNICIPAUX – GROUPAMA SPORTS – ATLAS** s'inscrivent en CCO FERNAND BACHELARD SPORTCOMM.

COURRIERS

- De **RUFFEY STE MARIE** : tounois U6 – U7 – U8 – U9 le 22/09/2018 (**Attention rentrée du foot U8 – U9 prévue le 22/09/2018 donc tournoi non autorisé pour cette catégorie**)
U10 – U11 et U12 – U13 le 23/09/2018.
- De **TALANT** : voir PV du CD du 12/07/2018.
- De **AUXONNE** : pelouse interdite jusqu'à SEPTEMBRE 2018, réfection de celle-ci.
- De **PRECY** : nouveau bureau.
- De **EF VILLAGES et FC VINGEANNE** : copie d'appel pris note.
- De **NEULLY, ST JEAN LOSNE et CREPAND** : pris note

COMPOSITION DES GROUPES D1 – D2 – D3 2018/2019

- **MAGNY/TILLE** : non réengagement en D4.
- **IS-SELONGEY FOOT 6 et TALANT** : non réengagement en D3. Ces équipes sont remplacées par ST JEAN LOSNE 3 (4^{ème} meilleur 3^{ème} de D4) et NEUILLY LES DIJON 2 (CREPAND ayant refusé la D3).

La Commission étudie les projets de groupes seniors masculins, sous réserve des dossiers en cours. Les groupes seront soumis au prochain Bureau Directeur pour validation.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P.FAORO